

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE / DÉPARTEMENT

COMMUNE

Saint Léonard

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Cocher la case correspondante

- Installations classées pour la protection de l'environnement
- Schémas de cohérence territoriale (S.C.O.T.)
- Plan local d'urbanisme (P.L.U.)
- Plan d'occupation des sols (P.O.S.)
- Carte communale
- Classement de voirie
- Divers

relatif à : Extension du cimetière

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Objet de l'enquête : Extension du cimetière

Arrêté d'ouverture de l'enquête :

arrêté n° 2021 0035 en date du 16 Aout 2021 de

M. le Maire de : Saint Leonard

M. le Préfet de :

Président de la commission d'enquête — Commissaire enquêteur :

M _____ qualité _____

Membres titulaires : M _____ qualité _____

M _____ qualité _____

M _____ qualité _____

Membres suppléants : M _____ qualité _____

M _____ qualité _____

M _____ qualité _____

Durée de l'enquête : date(s) d'ouverture : du 27 Septembre au 29 Oct 2021

les 27 sept de 17 à 19 et de _____ à _____

les 11 oct de 10 à 12 et de _____ à _____

les 29 oct de 17 à 19 et de _____ à _____

Siège de l'enquête : Mairie de Saint Leonard

Autres lieux de consultation du dossier :

Registre d'enquête :

comportant 38 feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, destiné à recevoir les observations du public ; ces dernières peuvent aussi être adressées par écrit au nom du commissaire enquêteur à :

Rapport et conclusions du commissaire enquêteur :

seront tenus à la disposition du public dès leur réception à :

aux heures et jours habituels d'ouverture des bureaux et dans chacune des mairies où s'est déroulée l'enquête et à la préfecture de chaque département concerné.

Réception du public par le commissaire enquêteur :

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

une réunion publique a été n'a pas été organisée par le Commissaire enquêteur.

PREMIÈRE JOURNÉE

Les 27 Sept de 17 heures à 19 heures

Observations de M⁽¹⁾

M^{me} Carrey.

M^r GOUBERT 5 Clos des chaumilles

- Conservation de la haie en Laurier a Fin de conserver un bon visuel et l'absence des nuisances (vents - bruits etc...) + Déchets
- Pour le projet centre - bus si un passage est créé, à situer entre la haie de Laurier et le cimetière

Le 11 Oct 2021

M^m et m^{re} BRULIN CHRISTIAN 4 rue des mésanges ST LÉONARD

nous souhaiterions que si un éventuelle chemin est projeté que notre tranquillité soit respecter (augmenter la hauteur de la clôture et chemin étroit) considéré que notre sortie de barrière est dangereuse, nous sommes d'accord avec le projet d'extension du cimetière

M^m Paulin

Le 29 Oct 2021

M^r. M^{re} Chabert Claude 2, rue des Jésuites St Léonard.
 nous tenons à préciser avec insistance que suite aux projets, nous aurions souhaité acheter le petit chemin sur la longueur et la hauteur de 3 mètres sachant que nos voisins M^r. M^{re} Brulin souhaitent la même chose sur sa longueur. nous trouvons très dangereux vu la vitesse des vélos et trottinettes électriques. Etant donné que 3 sorties de passages des voitures plus un camion par avec au en ne visible l'été à la nuit.
 Et notre terrain est plus élevé ce nécessitera des travaux afin d'éviter toute inondation. dans notre terrain.

Chabert

Paulin

le 29 octobre 2021

M^{me} Alain Emmanuël, 33, rue Victor Carlier

Nous avons pris connaissance du projet d'extension du cimetière. Nos interrogations portent sur plusieurs points.

- la hauteur de la palissade en béton (supérieure à 2 mètres (voir celle de M^{me} Fiquet Fichel))
- Souhait de conserver notre parcelle de Berberis pour maintenir l'ornement de notre jardin.
- Serait-il possible d'éviter des plantes grimpantes et "destructrices" des structures (comme le lierre) ?
- Qu'en est-il de la noue en cas de débordement ???
- Pour des questions d'esthétique et de gestion des eaux pluviales et de brise-vent, nous souhaiterions que le talus intermédiaire entre l'ancien cimetière et le nouveau soit conservé.

 